

ORDONNANCE DE POLICE
FETE DE QUARTIER A LA VAULX RICHARD LE 16 DÉCEMBRE 2017.

Le Collège communal,

- Vu la demande de Monsieur Etienne Alard, au nom des habitants du village de La Vaulx Richard, relative à l'organisation d'un vin chaud le samedi 16 décembre 2017 au village de La Vaulx Richard;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre des mesures transitoires de circulation;
- Vu la Loi sur la Police de la Circulation routière;
- Vu l'Ordonnance de Police administrative générale;
- Vu la Loi communale,
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,
- A l'unanimité,

ARRÊTE :

Article 1. La route située à La Vaulx Richard entre les n° 3 et 7b sera fermée à la circulation du samedi 16 décembre 2017 à 09 h.00 jusqu'au dimanche 17 décembre 2017 à 12 h.00.

Cette restriction sera matérialisée par une signalisation adéquate mise à disposition par le Service logistique et mise en place par les organisateurs.

Article 2. Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.

Article 3. Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police, et aux services Technique et Logistique, pour disposition.

Stavelot, le 27 novembre 2017.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Président,

J. REMY-PAQUAY.

Th. DE BOURNONVILLE.